

INITIATIVE ponctuelle de RENFORCEMENT des ÉCONOMIES FORESTIÈRES du QUÉBEC

L'Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec (IPREFQ) est entrée en vigueur le 17 juin 2010 et elle se terminera le 31 mars 2013. Les objectifs de cette initiative sont de diversifier, de renforcer et d'accroître l'activité économique des zones touchées par la crise forestière afin de créer et de maintenir des emplois; et également d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises (PME) établies dans les collectivités touchées pour les rendre plus performantes.



▶ les PME les organismes à but non lucratif.

Quels sont les types de projets recherchés?

Les projets recherchés sont ceux réalisés dans les collectivités admissibles en fonction de leur dépendance au secteur forestier et de leur niveau de dévitalisation. Les projets qui pourraient être financés sont, par exemple

- les plans de relance pour les collectivités
- le développement de nouveaux attraits touristiques
- ceux liés à la 2^e et à la 3^e transformation du bois
- ceux qui contribuent à l'augmentation de la productivité par l'acquisition d'équipement ou l'adoption de nouvelles technologies
- ceux qui concourent à l'amélioration des capacités d'innovation
- ceux qui contribuent à l'accroissement des capacités de développement de nouveaux marchés.

Quels sont les projets exclus?

Les projets qui contreviennent aux obligations du Canada en vertu de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis.

Pour vous renseigner quant à l'aide financière accordée, pour connaître la liste des collectivités admissibles, pour obtenir de plus amples renseignements ou pour savoir comment présenter votre projet, veuillez vous adresser à un conseiller du bureau d'affaires de votre région ou consulter le site Internet de l'Agence.

Imprimé au Canada - Juillet 2010













www.dec-ced.gc.ca

ISBN : 978-1-100-51927-2 Numéro de catalogue : lu90-4/28-2010



